

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2018 à 8 h 02.

Présents et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Hervey William Howe, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Paul Pepin, et Marc Poirier.

Madame la mairesse Pascale Blais et les conseillers Dale Rathwell et Thomas Bates sont absents.

La directrice générale France Bellefleur est présente.

### **Ordre du jour**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Confirmation – Avocat principal de la municipalité – Dubé Guyot**
- 3. Demande d'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire**
- 4. Mandats – Dubé Guyot**
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 8 h 02. Le maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel et président de l'assemblée, Monsieur Hervey William Howe, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**2018-0125**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point #3 - Demande d'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0126**

#### **2. Confirmation – Avocat principal de la municipalité – Dubé Guyot**

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel que le conseil municipal ainsi que les employés municipaux aient accès à un aviseur légal et avocat ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun membre du conseil n'a le pouvoir d'agir en tant qu'aviseur légal et avocat de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pépin

Et résolu que le conseil mandate la firme Dubé Guyot comme avocat principal de la municipalité d'Arundel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. Demande d'accompagnement du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire – Point retiré**

2018-0127

**4. Mandats – Dubé Guyot**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux en janvier 2018 mentionnant les valeurs et les règles de conduite ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil ayant reçu une formation et ayant plus de vécu et qu'il est considéré de revoir le code d'éthique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a également lieu d'établir des règles pour la tenue des séances du conseil afin de régler certaines problématiques ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de mandater la firme Dubé Guyot afin d'assister le conseil dans la préparation de projets de règlements sur le code d'éthique et de déontologie des élus et sur la tenue des séances du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0128

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu que la séance soit levée à 8 :13 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Hervey William Howe  
Maire suppléant

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale